

Les effets des réformes Blanquer :

SUD éducation fait le point !

Imposées dans la répression, les réformes Blanquer s'avèrent néfastes pour le service public d'éducation

Parcoursup, loi sur l'orientation ORE, lycée général et technologique, lycée professionnel, les réformes Blanquer ont été imposées malgré l'opposition de la presque totalité des acteurs·rices de l'éducation : associations de professeur·es spécialistes réunis dans leur totalité en conférence, tous les syndicats, les associations de parents, les syndicats des personnels de directions.

Les seuls à en être satisfaits ont été les écoles privées. Malgré la mise en avant d'arguments qui se sont révélés fallacieux (choix des élèves, simplification du baccalauréat, orientation postbac plus juste, égalité des filières, préparation aux filières postbac), l'objectif essentiel de ces réformes était de faire face au babyboom des années 2000, dont les enfants commençaient à arriver à l'université, en réduisant les moyens alloués aux lycées et

aux universités et en mettant en oeuvre le projet d'école libérale prévu par les accords européens de Lisbonne avec la mise en concurrence du marché de l'éducation. **Dès le début, de très fortes mobilisations ont eu lieu dont certaines avec succès et la seule façon de les stopper a été une répression inégalée contre les syndicats, les personnels mobilisés mais aussi les élèves.** On se souvient des gardes à vue illégales d'une centaine de lycéen·nes dont des mineur·es au lycée Arago en juin 2018, de celles et ceux de Mantes-la-Jolie mis à genoux, mains sur la tête pendant plusieurs dizaines de minutes humilié·es par les policiers leur intimant d'être " une classe qui se tient sage ", de nos 4 camarades de Melle qui avaient fait grève contre les " épreuves communes de contrôle continu " (E3C) et plus récemment de notre camarade Kai Terada.

Petit à petit, nos objections sont clairement validées et **les ministres successifs doivent bricoler des rustines dans l'urgence tant ces réformes s'avèrent néfastes** : fin des E3C pour mettre en place le contrôle continu intégral, mais avec comme conséquences l'avancée à la mi mars des épreuves de spécialités pour que les filières postbac aient de "vraies notes" pour alimenter la machine à sélectionner Parcoursup, et la volonté d'imposer des projets locaux d'évaluation (PLE) pour réguler l'inégalité des notations du contrôle continu.

éducation
Sud
Union
syndicale
Solidaires

Lycées en lutte

Comme celle-ci s'avère bien évidemment impossible, beaucoup d'établissements et de collègues refusent d'établir ces PLE qui ne peuvent se substituer à l'obligation d'évaluer et à la liberté pédagogique. L'enseignement scientifique du tronc commun, regroupant dans une même matière de 2 heures, SVT, Physique-chimie et Mathématiques, ne pouvant convenir à celles et ceux qui souhaitent s'orienter vers des filières postbac utilisant les mathématiques ou vers un métier nécessitant une

formation généraliste comme les professeur·es des écoles, le ministre a créé une option mathématiques obligatoire pour les élèves de première ne suivant pas la spécialité mathématiques. C'est à dire que ces élèves alourdiront leur emploi du temps d'une heure et demie tout en créant de nouveaux problèmes comme l'insuffisance du volume horaire de cette option ou l'hétérogénéité des élèves de terminale devant suivre l'option " mathématiques complémentaires ".

La réforme du lycée a cassé les dynamiques de classes, la socialisation des élèves et la concertation des équipes pédagogiques

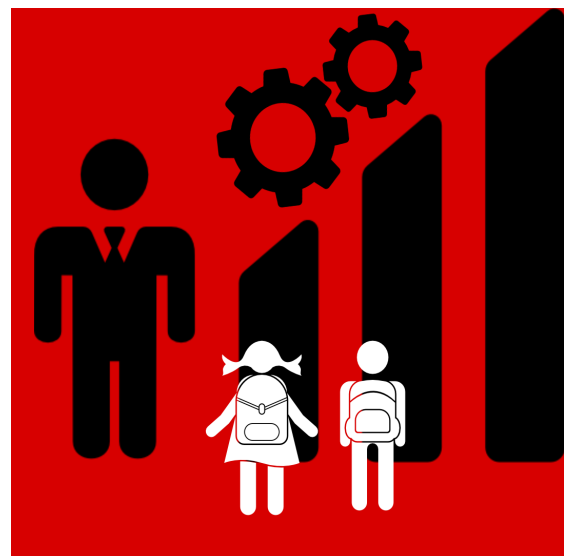
La filière générale a été structurée par un tronc commun et les spécialités. On a donc des classes avec des élèves qui ont des choix de spécialités différents. **Cela a complexifié les emplois du temps en obligeant à créer des alignements horaires qui peuvent s'avérer contraires aux choix pédagogiques des enseignant·es.**

Certain·es souhaitent en première deux fois deux heures quand d'autres voudraient une fois deux heures puis deux fois une heure. En terminale, faut-il proposer 3 fois deux heures, deux fois trois heures ou trois heures, deux heures, une heure ? La conception des emplois du temps devient un véritable casse-tête et l'offre diversifiée des options et des spécialités se fait au

détriment des conditions de travail et des effectifs dans les différentes matières.

Les équipes pédagogiques peuvent compter jusqu'à trente enseignant·es. Il est impossible aux professeur·es de spécialités de participer aux conseils de classes de toutes leurs élèves et lorsqu'on veut discuter d'un·e élève en particulier la plupart des professeur·es présent·es ne le·la connaissent pas. La dynamique des classes et des groupes de spécialité est cassée puisque les élèves passent d'une matière à l'autre avec des groupes différents en langues, en histoire-géographie, en EPS et dans leurs différentes spécialités.

éducation
SUD
Union
syndicale
Solidaires





Le lycée à la carte, générateurs d'inégalités sociales et de genre



L'objectif principal de la réforme du baccalauréat consistait à « offrir plus de choix aux élèves et éviter les hiérarchies entre les séries ».

L'ancienne organisation du bac général comptait trois filières, L (Littéraire), ES (économique et social), S (scientifique), organisées dans le but de préparer les élèves au post-bac, avec des disciplines correspondant aux enseignements qui y étaient dispensés. L'accent était mis sur la cohérence des contenus entre les disciplines de chaque filière et avec ceux dispensés dans le supérieur.

Le nouveau bac général est organisé autour d'un tronc commun et de spécialités, 3 spécialités de 4 heures en première et deux spécialités de 6 heures en terminale.

Les 5 « doublettes » les plus fréquentes sont :

- Mathématiques, Phy-chimie (19,6 %),
- Histoire géographie, géopolitique et sciences politique, SES (14,6 %),
- Physique-chimie, SVT (12,9 %),
- Mathématiques, SVT (7,23 %),
- Mathématiques, SES (6,6 %).

Sur les 5, il y en a 3 qui contiennent les mathématiques.

À elles 5, elles concentrent 61 % des choix des élèves de terminale. Le choix de ces 5 doublettes est très orienté socialement : ce choix est effectué par 42 % des élèves de milieu très favorisé et par seulement 4,8 % des élèves de milieu défavorisé.

C'est encore plus flagrant si on regarde la doublette la plus fréquente. Dans le choix Mathématiques, physique-chimie il y a 52 % des élèves de milieu très favorisé et 14 % de milieu défavorisé.

L'accent est mis sur les spécialités et certaines disciplines sont regroupées dans le même enseignement aussi bien dans le tronc commun que dans les enseignements de spécialités : dans le tronc commun, « l'enseignement scientifique » regroupe les mathématiques, les « sciences de la vie et de la terre » et la physique-chimie, dans les enseignements de spécialité, on trouve « Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques », « Humanités, littérature et philosophie ».

Les études de la DEPP de novembre 2019 et de novembre 2020 permettent d'établir que **le lycée Blanquer n'est pas un lycée des possibles mais un lycée de reproduction sociale et de genre.**

On se rend compte que les élèves de milieu très favorisé concentrent leurs choix sur un nombre restreint de « doublettes » alors que ceux de milieu défavorisé diversifient beaucoup leurs choix. Une filière a été plébiscitée par les très favorisé-es, c'est Mathématiques, physique-chimie, recréant la filière C des années 70, 80. Si les choix de doublettes sont très marqués socialement, c'est encore plus le cas du point de vue du genre. Pour compenser la disparition des mathématiques après la seconde et permettre une orientation post-bac la plus générale possible, 69 % des élèves de première générale choisissent la spécialité mathématiques.

La critique du ministre reposait sur le statut de la filière S qui permettait concrètement toutes les orientations en post-bac, notamment dans les filières sélectives, contrairement aux autres. La liberté de choix est ici une référence idéologique du ministre par rapport « à la clientèle des milieux socialement privilégiés » qui font le choix de l'école privée.



Report des épreuves de spécialité en juin : les personnels en grève avaient raison !

Le Ministre de l'Éducation nationale, Gabriel Attal, a annoncé, quelques heures après le Président de la République, le report des épreuves de spécialité en juin. En 2018, Jean-Michel Blanquer s'était mis à dos l'ensemble des personnels de lycée en imposant dans la précipitation une réforme du bac dictée par le calendrier de Parcoursup. Les personnels avaient contesté les réformes Blanquer par la grève tout au long de l'année, qui s'était achevée par un mouvement massif de rétention des notes du baccalauréat, ultime arme pour lutter contre une réforme aux effets catastrophiques. Près de 400 lycées ont été bloqués par les lycéen·nes en décembre 2018. Suite aux mobilisations, des syndicalistes de SUD éducation avaient même été victimes de poursuites disciplinaires. Ces dernier·es ont depuis été rétabli·es dans leurs droits par la justice administrative.



SUD éducation n'a cessé de dénoncer le calendrier des épreuves de spécialité au mois de mars qui met les professeur·es et les élèves dans une situation intenable avec des programmes surchargés et une année terminale limitée à 6 mois. Selon les matières, des choix différents ont été effectués : la mise en place de deux programmes, un pour l'année de terminale, un autre, allégé, pour l'épreuve de spécialité ; des sujets avec des exercices au choix.

Devant la multiplication des combinaisons de spécialité, l'obligation de faire passer les épreuves d'une même discipline sur deux jours avec des sujets différents amène à un dilemme : soit les sujets portent sur les mêmes parties du programme et avantage les élèves qui passent le deuxième jour, soit le deuxième sujet est plus difficile et avantage les élèves qui passent le premier jour. Ce calendrier est contraint par le choix du ministère d'obtenir 80 % des notes pour Parcoursup et permettre la sélection des élèves pour l'enseignement supérieur. Les enseignant·es perdent le sens de leur métier en devenant des exécutant·es du tri et de la sélection des élèves. Que ce soit par le passage des épreuves en mars ou par le contrôle continu les élèves et les professeur·es sont stressé·es par l'évaluation permanente et le bachotage qui invalide toute approche pédagogique ou didactique.

Après le retour des mathématiques dans le tronc commun et face à cet

échec, le ministre de l'Éducation nationale, Gabriel Attal, sous la tutelle du Président de la République, continue de détricoter les réformes Blanquer et il s'est enfin décidé à revenir à des épreuves de spécialité en juin.



▶▶▶▶ Annonces de septembre 2023 sur le bac : un calendrier intenable !

Le ministre Gabriel Attal a procédé fin septembre à de nouvelles annonces sur le calendrier du bac impactant fortement les professeur·es de lycée et les lycéen·nes.

Les choix du ministre vont rendre impossible la charge de travail des personnels qui seront mobilisés jusqu'au 11 juillet avec les réunions de jury. La succession effrénée et le chevauchement des épreuves va dégrader les conditions de travail des personnels des lycées en juin et juillet prochain. L'annonce du report des épreuves de spécialité en juin répond à une revendication des personnels néanmoins elle pose la question du calendrier des épreuves en juin et en juillet.

Les écrits des épreuves anticipées de français commenceront le 14 juin 2024, l'épreuve de philosophie aura lieu le 18 juin 2024 puis les épreuves de spécialité les 19, 20 et 21 juin. S'en suivront les

épreuves du grand oral entre le 24 juin et le 3 juillet en même temps que les oraux de l'épreuve anticipée de français. Le ministre organise une véritable usine à gaz avec un calendrier intenable sans prendre en compte les risques environnementaux que l'on connaît chaque mois de juin et de juillet avec des épisodes de canicule.

Par ailleurs, l'annonce d'une période de stage pour les élèves de seconde pendant la seconde partie du mois de juin est surprenante, il ne s'agit pas d'une revendication des personnels. On s'interroge d'une part de la visée éducative de ce départ en stage et d'autre part du suivi des stagiaires.

SUD éducation revendique toujours le retrait de la réforme du bac et des lycées, la suppression du grand oral et le retour à des épreuves terminales.

▶▶▶▶ Grand oral : un fiasco inégalitaire

Les ratés du grand oral s'accumulent et montrent à quel point le ministère se révèle incapable d'organiser l'épreuve.

Les convocations sont communiquées très tardivement aux personnels, parfois après le début des épreuves. Elles occasionnent des déplacements importants de nombreux personnels loin de leur lieu d'affectation alors qu'un centre d'examen se trouve plus près. Des professeur·es de français et de philosophie ont même été convoqué·es au grand oral alors qu'ils et elles étaient déjà convoqué·es aux oraux de l'EAF ou ont à corriger plus de 150 copies. Il est arrivé bien souvent que la constitution même des jurys pose problème, notamment car il manquait un·e enseignant·e dans la spécialité choisie par un·e candidat·e. L'administration a ainsi dû procéder à des réorganisations de dernières minutes, ou se résoudre à des compositions de jury illégales et inadaptées pédagogiquement avec des professeur·es de collège, d'autres qui n'enseignent pas en terminale ou encore

des stagiaires. Cette désorganisation révèle qu'il en était encore besoin le degré d'impréparation du ministère et des académies. D'après nos remontées, cette épreuve est particulièrement inégalitaire. La survalorisation des éléments rhétoriques conduit à favoriser les candidat·e-s des classes supérieures et les garçons au détriment des candidat·e-s femmes et issu·es des classes populaires.

SUD éducation revendique depuis plusieurs mois la suppression de cette épreuve, qui n'est que le reflet de l'obsession de Blanquer pour une réforme du bac et du lycée taillée sur mesure pour le tri social.



Parcoursup, l'instrument de la sélection généralisée dans le supérieur

Dès octobre 2017, SUD éducation dénonçait le projet de loi orientation et réussite des étudiant·es (ORE) qui met purement et simplement en place la sélection à l'université, aggravant les dysfonctionnements et les injustices du système APB. Chaque année depuis la rentrée 2018, le ministère ne donne que les chiffres des bachelier·es sans affectation, oubliant celles et ceux sur liste d'attente ou qui sont sorti·es du dispositif. Nous ne savons rien de ces dernier·es. Se sont-ils, sont-elles résigné·es ? Sont-ils, sont-elles allé·es remplir les caisses de l'enseignement privé ? Ont-ils, ont-elles été victimes des bugs du site internet, comme beaucoup nous l'ont rapporté ? Contrairement à APB, Parcoursup ne permet pas de quantifier le nombre d'étudiant·es qui ont vraiment la place de leur choix, puisque le gouvernement a jusqu'au bout refusé de leur faire classer leurs vœux, donc de prendre ce classement comme critère d'affectation.



Autre élément de comparaison, celui des critères d'affectation. Des critères de sélection et des quotas ont remplacé le fameux « tirage au sort », soi-disant à l'origine du changement. Celui-ci touchait 0,5 % des affectations par APB alors que maintenant des critères de sélection touchent toutes les formations d'enseignement supérieur et que le gouvernement a, là aussi refusé de les communiquer.

Ce que nous savons en revanche, c'est que les établissements du supérieur ont la possibilité de rajouter des notes selon des critères qu'ils peuvent choisir et que la pondération de moyenne en fonction de la filière de baccalauréat et des lycées d'origine ont pu être appliquées renforçant la sélection sociale déjà existante dans de nombreuses filières de l'enseignement supérieur. Là où avant il suffisait d'avoir le baccalauréat pour avoir le droit de s'inscrire à la formation universitaire de leur choix, les bachelier·es ont été trié·es, sélectionné·es en fonction de critères locaux et de quotas imposés par la loi.

Grâce à notre questionnaire de 2018 recensant le nombre de lycéen·es n'ayant reçu aucune réponse positive, nous avons démontré que le tri a bel et bien été fait en fonction de la filière

de baccalauréat et des lycées d'origine : **Parcoursup est un dispositif discriminant et injuste.** Cette vaste mascarade ne doit pas détourner l'attention du tri social déjà entrepris avec les réformes dans l'apprentissage, les LGT et les LP, bien en amont de l'accès à l'université.



Oral de français : le ministère répond à une revendication de SUD éducation en réduisant à 16 les textes présentés mais de nombreux problèmes persistent

La vision de Blanquer pour le français est profondément conservatrice. Loin de participer à la constitution d'une culture émancipatrice par la littérature, il s'agit d'imposer des exercices répétés. Les épreuves de l'EAF ont ainsi été modifiées pour aller dans le sens du bachotage au détriment de la réflexion :

- la dissertation porte désormais sur une œuvre, et non sur un objet d'étude ;
- le sujet d'invention a disparu ;
- l'oral est construit sur des explications de textes linéaires au détriment de la lecture analytique ;
- la question de grammaire est infantilisante.
- en voie technologique, l'exercice de la contraction suivi d'un essai n'est pas adapté aux élèves et les éloigne de l'analyse littéraire.

Le ministère a fini par reconnaître que le nombre d'explications de texte à produire était bien trop élevé. SUD revendiquait la réduction du nombre de textes de 20 à 16 en voie générale, ce qui soulage les personnels. Reste que l'ensemble de la réforme du baccalauréat de français demeure à revoir, et de repenser aussi l'épreuve ainsi que les programmes dans la voie technologique.



Les évaluations d'établissement transposent dans le lycée le management des entreprises privées

La loi Blanquer a mis en place un cycle d'évaluation des établissements sur cinq ans, permettant d'évaluer 20% d'entre eux chaque année. Cette évaluation se déroule en deux temps : auto-évaluation et évaluation externe d'après des critères établis.

La première phase d'«autoévaluation» s'intéresse à l'école dans sa globalité : apprentissage, bien-être des élèves, climat scolaire, etc. Gérée par un comité de pilotage, souvent désigné par le ou la chef-fe d'établissement, elle permet par des questionnaires aux parents, personnels et élèves des remontées d'information permettant in fine d'évaluer si l'établissement est dans les clous des consignes nationales et académiques. La deuxième phase consiste en une évaluation externe, qui s'appuie sur l'auto-évaluation, mené par des inspecteurs

et cadres du rectorat.

Ces évaluations s'avèrent chronophages, favorisent une dégradation de nos conditions de travail et n'améliorent en rien les conditions d'apprentissages des élèves. De plus, ces dispositifs ne sont rien d'autres que des outils de management et la transposition d'un fonctionnement d'évaluation ayant cours dans les entreprises privées, de type "audit". Mais l'école n'est pas une entreprise et doit rester ce sanctuaire où la compétitivité, la mise en comparaison et les contrats d'objectif ne doivent pas avoir leur place.

Les personnels font régulièrement remonter ce qui dysfonctionne dans leur établissement, et nul besoin d'auto-évaluation cadrée par la hiérarchie pour en faire un bilan.

SUD éducation revendique :

»»»» pour le bac

- l'abrogation des réformes des lycées et du baccalauréat
- la fin du contrôle continu quel que soit sa forme, écrite ou orale, et quelle que soit la discipline
- la suppression de l'épreuve de grand oral
- le rétablissement du baccalauréat national avec des épreuves terminales et anonymes
- la reconnaissance réelle du baccalauréat comme « premier grade universitaire » ouvrant droit à l'inscription post-bac de toutes et tous les bachelier·es dans la filière leur choix.

»»»» pour les lycées



- trois heures de concertation hebdomadaires prises sur les maxima de service
- 25 élèves par classe maximum
- une définition nationale des seuils de dédoublement
- un lycée polytechnique
- un enseignement qui garantisse à toutes les élèves l'appropriation de tous les types de savoirs.

SUD éducation revendique la fin de toutes les évaluations qui ne sont pas pensées par les équipes.

SUD éducation revendique l'abrogation de la loi ORE.

Pour SUD éducation, le gouvernement doit assurer le droit des bacheliers à s'inscrire dans les formations de leur choix en créant les 30000 places supplémentaires par an pendant 10 ans pour suivre l'évolution démographique issue du babyboom des années 2000. Il doit aussi recruter 60 000 personnels enseignants et non enseignants au cours des 10 prochaines années et doter les établissements universitaires au même niveau que les classes préparatoires et les grandes écoles, c'est-à-dire 15 000 euros par étudiant et non pas seulement 2000 euros comme actuellement aux établissements qui acceptent d'accueillir des étudiants supplémentaires dans les filières « en tension ».

